

Contrat de maintenance et d'assistance matérielle de Markem-Imaje

Conditions générales

1: Objectif

Les présentes conditions générales du contrat de maintenance et d'assistance matérielle de Markem-Imaje (« Conditions ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Markem-Imaje (« MARKEM-IMAJE ») fournira au client (« Client ») certains services de maintenance et d'assistance matérielle (« Services »), tels qu'identifiés dans la proposition de services de Markem-Imaje (« Proposition »). La Proposition, l'accusé de réception de commande et/ou la facture de Markem-Imaje, ainsi que les présentes Conditions et toutes les spécifications relatives aux Services acceptées par écrit par Markem-Imaje constituent l'intégralité de l'accord entre les parties pour concernant les Services. Tout contrat en découlant sera régi uniquement par les dispositions desdits documents et des présentes Conditions (le « Contrat ») et toute condition supplémentaire ou différente déjà ou ultérieurement proposée par le Client, que ce soit dans un bon de commande ou une autre communication ou autrement, est rejetée par les présentes et ne s'appliquera pas à moins d'être signée et approuvée par Markem-Imaje par écrit.

2: Date d'entrée en vigueur et durée du contrat de services

Le présent Accord prend effet à compter de la Date de début des Services et reste en vigueur pour la durée indiquée dans la Proposition, jusqu'à ce qu'il soit résilié conformément aux présentes (la « Durée »).

3: Conditions préalables

Le Client ne peut acheter des Services que pour les instances des équipements référencés par numéro de série dans la proposition (l'« Équipement »). La maintenance et l'assistance logicielle ne sont pas fournies en vertu des présentes pour tout produit ou solution logicielle, concernant, sans toutefois s'y limiter, toute licence de produit CoLOS® Software et toute solution Packaging Intelligence basée sur des projets construits avec la boîte à outils d'applications logicielles CoLOS® Software Applications Toolkit (CAT). Le Client peut acheter séparément des accords de maintenance et d'assistance logicielle pour ces produits et solutions.

4: Portée du Contrat

Pendant la Durée du Contrat, MARKEM-IMAJE fournira le niveau de Services indiqué dans la Proposition conformément à la Politique de contrat de maintenance et d'assistance matérielle de Markem-Imaje (la « Politique ») en vigueur à ce moment-là. Cette politique peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.markem-imaje.com/terms-and-conditions>. La Politique est incorporée aux présentes Conditions générales par référence et est réputée faire partie du Contrat.

5: Force majeure

À l'exception des obligations de paiement prévues par les présentes, aucune des parties ne sera responsable des retards ou des défaillances causés par des circonstances échappant à son contrôle raisonnable, notamment les cas de force majeure, les guerres ou autres hostilités, les actes terroristes, les actes de gouvernement, les restrictions gouvernementales, les grèves, les incendies, les inondations, les tremblements de terre, les arrêts de travail, les embargos, les épidémies, les pandémies, les pannes d'électricité, les pannes ou défaillances d'Internet, les défaillances ou les retards des hébergeurs web, des fournisseurs de services Internet ou des installations ou réseaux Internet, ou les attaques de service ou le piratage informatique.

6: Obligations du Client

Le Client est responsable du respect des obligations définies dans la Politique. En outre, il est tenu de maintenir au moins une personne par équipe ayant reçu une instruction de base sur site pour effectuer des opérations de maintenance mineures, diagnostiquer et résoudre les défauts et problèmes. Les procédures de maintenance mineure comprennent, sans toutefois s'y limiter, la correction des têtes d'impression encrassées, des niveaux d'encre/de solvant bas et le réglage des têtes. Le Client doit faire tous les efforts raisonnables pour résoudre ces problèmes mineurs en interne. Ces procédures de maintenance mineure sont obligatoires, et si elles ne sont pas effectuées, ou si elles ne sont pas effectuées correctement, peuvent entraîner des coûts excessifs pour le Client. Il est fortement recommandé au Client de former le personnel nécessaire dans un centre de formation MARKEM-IMAJE ou dans ses propres locaux.

Renonciation à la formation : si le Client refuse de fournir une instruction de base sur site à une personne pour chaque équipe de son exploitation, MARKEM-IMAJE ne sera pas responsable des défaillances causées par le manque de connaissances de base en matière de maintenance. Tout travail de service effectué par MARKEM-IMAJE sera facturé aux tarifs standard MARKEM-IMAJE en vigueur, nonobstant toute autre disposition du Contrat.

En outre, le Client s'engage :

► À respecter et à se conformer aux spécifications d'installation de l'Équipement telles que décrites dans les manuels d'utilisation et d'instruction de MARKEM-IMAJE.

► À respecter et à se conformer aux instructions d'utilisation et de maintenance courante telles que décrites dans les manuels d'utilisation et d'instruction de MARKEM-IMAJE.

► À n'utiliser dans l'Équipement que des consommables, pièces détachées et accessoires spécifiés par MARKEM-IMAJE.

► À utiliser un courant électrique conforme aux normes exprimées par MARKEM-IMAJE dans les instructions d'utilisation. Si les tests révèlent que le système électrique est irrégulier, le Client doit utiliser un dispositif de protection (onduleur de courant, conditionneur de système, etc.). Si le Client ne le fait pas, MARKEM-IMAJE a le droit de résilier le Contrat.

► À désigner un représentant du Client lors de la session d'instruction sur site organisée par Markem-Imaje.

► À interdire toute intervention sur l'Équipement par quiconque autre qu'un représentant qualifié de MARKEM-IMAJE, sauf pour les opérations de maintenance courante définies dans les manuels d'utilisation et d'instruction de MARKEM-IMAJE, par l'Assistant virtuel ou celles recommandées par le service technique de MARKEM-IMAJE.

► À s'assurer que l'Équipement est en parfait état de fonctionnement au moment de l'arrivée de MARKEM-IMAJE sur le site pour effectuer la maintenance préventive et proactive.

► À mettre l'Équipement et les Consommables à la disposition de MARKEM-IMAJE à son arrivée sur le site ; à fournir au personnel d'assistance de MARKEM-IMAJE l'accès à ses locaux, à ses ressources, à ses équipements et à son personnel, et à lui permettre d'utiliser ceux-ci, dans la mesure où cela est raisonnablement nécessaire pour que MARKEM-IMAJE puisse exécuter les Services prévus par le Contrat ; à tenir à jour un registre de toutes les opérations de maintenance que MARKEM-IMAJE et lui ont déjà effectuées et à le mettre à la disposition de MARKEM-IMAJE le jour de la visite ; à être disponible pendant l'intervention ; à être prêt à redémarrer l'Équipement à la fin de la visite.

► À informer le représentant de MARKEM-IMAJE des règles d'accès et de sécurité applicables sur son site avant la visite.

► À signer le rapport d'intervention à la fin de chaque visite.

► À effectuer tous les paiements à MARKEM-IMAJE à échéance.

► À signaler immédiatement à MARKEM-IMAJE tout fonctionnement non satisfaisant de l'Équipement.

► À informer immédiatement MARKEM-IMAJE en cas de sinistre rendant l'Équipement inutilisable ou en cas de vente de l'Équipement à un tiers.

► À respecter et à se conformer à l'ensemble des conditions d'utilisation de tous les logiciels.

► À respecter et à se conformer à toutes les spécifications et instructions d'installation relatives aux mises à jour de logiciels fournies dans le cadre de l'assistance logicielle.

Toute service rendu par MARKEM-IMAJE résultant d'un manquement du Client à ses obligations sera facturée au Client aux tarifs en vigueur.

7: Prix et conditions de paiement

Les prestations de Markem-Imaje au titre du Contrat sont rémunérées selon le prix défini dans les conditions particulières. La révision annuelle du prix se fera à la date anniversaire du Contrat selon le calcul basé sur les indices syntec et les produits chimiques organiques de base, soit : $P = P_0 (0.3 \text{ PVIC1/PVIC0} + 0.7 \text{ S1/S0})$ sachant que P= prix, P0= prix d'origine, S0= dernier indice syntec publié à la date de la précédente révision, S1= dernier indice syntec publié à la date de révision, PVIC1= prix de vente révisé de l'industrie et des services aux entreprises, PVIC0= prix de vente d'origine de l'industrie et des services aux entreprises. Le prix et les taxes applicables sont payables d'avance tel qu'indiqué dans les conditions particulières. Toutes les taxes sur les biens personnels, la vente, l'utilisation, l'accise, l'importation, les frais de douane, la valeur ajoutée ou autres taxes similaires applicables aux biens ou aux services, qui ne sont pas déterminées en fonction du revenu de MARKEM-IMAJE, seront payées par le Client. Les Services seront fournis par MARKEM-IMAJE moyennant les frais fixés dans la Proposition. Ces frais, ainsi que les taxes ou frais financiers éventuels applicables, doivent être payés par le Client comme prévu dans la Proposition. Les factures établies selon le calendrier convenu sont payables nettes et sans escompte, trente jours à compter de la date de facturation. Les montants en souffrance portent, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, des intérêts de retard à compter de la date d'échéance, au taux mensuel de 1,5 % (un virgule cinq pour cent) du montant en souffrance et exigibles le jour suivant la date de règlement figurant dans les conditions particulières, et du paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. La présente disposition n'implique pas la renonciation par MARKEM-IMAJE à tout autre recours, droit ou action autorisé par la loi en vigueur. MARKEM-IMAJE peut notamment suspendre l'exécution des services ou d'une partie de ceux-ci.

8: Informations confidentielles

Toutes les informations non publiques, confidentielles ou exclusives de MARKEM-IMAJE, y compris, sans toutefois s'y limiter, les caractéristiques techniques, les échantillons, les modèles, les conceptions, les plans, les dessins, les documents, les données, les données d'exploitation, les opérations commerciales, les listes de clients, les prix, les remises ou les rabais, divulguées par MARKEM-IMAJE (ou l'un de ses sous-traitants ou sous-fournisseurs) au Client,

qu'elles soient divulguées oralement ou divulguées ou accessibles sous forme écrite, électronique ou sous autre forme ou média, et qu'elles soient ou non marquées, désignées ou autrement identifiées comme « confidentielles » dans le cadre du présent Contrat, sont confidentielles, uniquement destinées à l'exécution du présent Contrat et ne peuvent être divulguées ou copiées, sauf autorisation écrite préalable du MARKEM-IMAJE. Sans limiter la portée de ce qui précède, les modalités et l'existence du présent contrat sont une information Confidentielle de MARKEM-IMAJE. Toute information confidentielle échangée au cours de l'exécution des Services doit être utilisée par le Client uniquement dans le but de fournir ou de recevoir des Services, et le Client ne doit pas divulguer ou permettre que soient divulguées ces informations, directement ou indirectement, à un tiers sans l'autorisation écrite préalable de MARKEM-IMAJE. À la demande de MARKEM-IMAJE, le Client renverra ou détruira sans délai tous les documents ou autres matériels reçus de la part de MARKEM-IMAJE. MARKEM-IMAJE aura droit à une injonction pour toute violation de la présente Section. La présente Section ne s'applique pas aux informations qui sont : (a) dans le domaine public ; (b) connues du Client au moment de leur divulgation ; ou (c) obtenues de plein droit par le Client sur une base non confidentielle auprès d'un tiers. Le Client n'effectuera pas d'ingénierie inverse sur les produits ou les composants des produits de MARKEM-IMAJE et ne permettra pas à une autre partie de le faire. Les obligations découlant du présent article 9 survivront à la résiliation ou à l'expiration du présent Contrat pour quelque raison que ce soit.

9: Droits de propriété et avis de violation

Tous les droits de propriété intellectuelle et le savoir-faire relatifs aux produits et logiciels et à la conception, aux documents, aux logiciels, aux programmes, aux inventions, aux techniques ou aux informations réalisés ou compilés en rapport avec les produits et logiciels ou le Contrat (« Propriété intellectuelle ») sont détenus par MARKEM-IMAJE ou lui sont concédés sous licence et aucune disposition du Contrat n'aura pour effet de transférer la propriété desdits droits de propriété intellectuelle au Client. Dans le cas d'une demande, d'une réclamation ou d'une action d'un tiers prétendant que les produits et logiciels, correctement utilisés par le Client conformément aux consignes et aux directives émises ou en relation avec lesdits produits et logiciels ou le contrat par MARKEM-IMAJE, enfreignent tout brevet ou autre droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers dans le pays dans lequel MARKEM-IMAJE a effectué la livraison, le Client s'engage à : (i) informer sans délai MARKEM-IMAJE par écrit de ladite réclamation ; (ii) ne rien admettre ou tenter de régler ou de compromettre la réclamation ; (iii) conférer à MARKEM-IMAJE le pouvoir exprès de mener toutes les négociations et tous les litiges, et de régler tous les litiges, découlant de ladite réclamation ; et (iv) fournir à MARKEM-IMAJE l'ensemble des informations, documents et assistance disponibles que MARKEM-IMAJE peut raisonnablement exiger.

Pendant la Durée de l'Accord, le Client doit :

(a) prendre toutes les mesures commercialement raisonnables pour protéger la Propriété intellectuelle et lutter contre la contrefaçon, l'appropriation illicite, le vol, l'utilisation abusive ou l'accès non autorisé ;

(b) aux frais de MARKEM-IMAJE, prendre toutes les mesures que MARKEM-IMAJE peut raisonnablement exiger pour aider MARKEM-IMAJE à maintenir la validité, l'applicabilité et la propriété des droits de MARKEM-IMAJE sur la propriété intellectuelle ;

(c) notifier rapidement MARKEM-IMAJE par écrit s'il a connaissance :

(i) d'une infraction, d'un détournement ou d'une autre violation réelle ou présumée des droits de MARKEM-IMAJE dans le cadre de la Propriété intellectuelle ou en rapport avec celle-ci ; ou

(ii) d'une réclamation selon laquelle la Propriété intellectuelle, y compris toute production, utilisation, commercialisation, vente ou autre disposition de la Propriété intellectuelle, en tout ou en partie, enfreint, détourne ou viole de toute autre manière les droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits de toute personne ; et

(d) coopérer pleinement avec MARKEM-IMAJE et l'assister de toutes les manières raisonnables dans la conduite de toute réclamation, poursuite, action ou procédure engagée par MARKEM-IMAJE pour prévenir ou faire cesser toute infraction, tout détournement ou toute violation, réel(le) ou potentiel(le), des droits de MARKEM-IMAJE sur la Propriété intellectuelle et pour tenter de résoudre toute réclamation relative à la Propriété intellectuelle, y compris en faisant témoigner les employés du Client lorsque cela est demandé et en mettant à disposition à des fins de découverte ou de procès des dossiers, documents, informations, échantillons, spécimens, etc. et autres éléments pertinents.

10: Garantie limitée

MARKEM-IMAJE garantit que les Services seront exécutés dans les règles de l'art, conformément aux normes commerciales raisonnables en vigueur dans le secteur et à la garantie énoncée dans la « Politique de garantie » de MARKEM-IMAJE (disponible à la demande du Client). Cette garantie ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance ou de fonctionnement de tout Équipement ou Logiciel. Cette garantie ne s'étend qu'au Client. Le seul recours du Client en cas de violation de la présente garantie sera l'exécution rapide par MARKEM-IMAJE des services d'une manière conforme à la présente garantie, sans frais supplémentaires pour le Client. Tous les correctifs seront fournis en l'état. Les mises à niveau et les nouvelles versions du micrologiciel seront fournies selon toute garantie en vigueur au moment de la sortie et, à défaut, elles seront fournies « telles quelles ».

11: Clause de non-responsabilité concernant les autres garanties

SAUF INDICATION CONTRAIRE DANS LE PRÉSENT CONTRAT, MARKEM-IMAJE DÉCLINE TOUTE GARANTIE ET CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LES SERVICES, L'ÉQUIPEMENT ET LE LOGICIEL, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON ET

D'ADÉQUATION À UN USAGE SPÉCIFIQUE, OU RÉSULTANT D'UNE TRANSACTION, D'UN USAGE OU D'UNE PRATIQUE COMMERCIALE. LES GARANTIES ET LES RECOURS PRÉVUS DANS LE PRÉSENT CONTRAT SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, QU'ELLES SOIENT ORALES OU ÉCRITES, EXPLICITES OU IMPLICITES.

12: Limitation de la responsabilité

a. Nonobstant toute disposition contraire dans le présent Contrat, MARKEM-IMAJE ne sera pas responsable envers le Client ou toute autre personne pour les types de pertes ou de dommages suivants survenant dans le cadre du Contrat ou en rapport avec celui-ci, qu'il s'agisse d'un délit (y compris la négligence), d'une rupture de contrat, d'une violation de garantie, de la responsabilité du fait des produits ou autre et que ladite perte ou ledit dommage soit prévisible, prévu ou connu ou non : (i) les pertes d'activités, de bénéfices, de clientèle, de revenus, de contrats, d'économies anticipées, les dépenses inutiles, les arrêts de production, les pertes ou dommages de matériel ou de produit, les réclamations de tiers ou les pertes ou corruptions de données (que ces types de perte ou de dommage soient directs, indirects ou consécutifs) ; ou (ii) les pertes ou dommages généraux, punitifs, spéciaux, accessoires, contributifs, indirects ou consécutifs de quelque nature que ce soit.

b. En aucun cas, la responsabilité globale de MARKEM-IMAJE découlant (i) de l'Équipement, (ii) du Logiciel, (iii) des Services fournis par MARKEM-IMAJE ou (iiii) du Contrat, ou s'y rapportant, qu'il s'agisse d'une rupture de contrat, d'un délit (y compris la négligence) ou autre, ne dépassera le montant net reçu par MARKEM-IMAJE pour les Services donnant lieu à cette cause d'action. Les parties reconnaissent que les frais ont été déterminés sur la base de la limitation de responsabilité qui précède.

c. Toute réclamation du Client concernant le présent Contrat doit être introduite dans un délai d'un (1) an à compter de la date de facturation de ces Services.

13: Résiliation

Sauf interdiction par la loi locale, le Contrat sera résilié immédiatement dans les cas suivants :

(i) Dans le cas où l'Équipement est vendu à un tiers par le Client, le Client doit en informer MARKEM-IMAJE dans un délai de cinq (5) jours à compter de la vente, en fournissant une preuve de la vente. La résiliation prendra effet à la date de la vente.

(ii) En cas de dommages irrémédiables causés à l'Équipement. Le Client doit en informer MARKEM-IMAJE dans un délai de cinq (5) jours à compter de la date à laquelle le dommage est survenu. La résiliation prendra effet à la date à laquelle le dommage s'est produit.

(iii) Violation de l'Accord par le Client, notamment, sans toutefois s'y limiter, le non-paiement des frais à leur échéance ou le non-respect des instructions d'utilisation et de maintenance recommandées par MARKEM-IMAJE. Dans un tel cas, MARKEM-IMAJE peut résilier immédiatement le Contrat sans avoir besoin de notifier le Client.

MARKEM-IMAJE a le droit de résilier le présent Contrat à tout moment en donnant au Client un préavis écrit d'au moins trente (30) jours.

Dans tous les cas cités ci-dessus, MARKEM-IMAJE aura droit au paiement de tous les frais spécifiés dans le présent Contrat jusqu'à la survenance de l'événement, au prorata temporis, et MARKEM-IMAJE remboursera au Client une partie proportionnelle des frais pour le reste de la Durée alors en vigueur.

14: Protection des données

Si, dans le cadre de la relation commerciale, les parties partagent des informations personnelles, elles se conformeront à toutes les lois et réglementations applicables en matière de données à caractère personnel. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site web suivant : <https://www.markem-imaje.com/privacy>

15: Conformité et contrôle des exportations

a. Dans le cadre de l'exécution de ses obligations et de l'exercice de ses droits en vertu du Contrat, le Client agira, à tout moment, selon l'éthique et conformément à l'ensemble (i) des lois, réglementations, codes de pratique, directives et autres exigences applicables de tout gouvernement, agence ou autorité gouvernementale ou réglementaire, ou autre organisme pertinent ; (ii) de la common law applicable ; et (iii) des décisions de justice, jugements ou décrets applicables ayant force exécutoire (collectivement les « Lois ») des États-Unis et de toute juridiction dans laquelle MARKEM-IMAJE et le Client sont implantés ou exercent des activités en lien avec le Contrat, y compris (sans s'y limiter) toute Loi applicable en vigueur à tout moment concernant la corruption, les actes frauduleux, les pratiques de corruption et/ou le blanchiment d'argent (y compris, sans s'y limiter, la loi américaine contre les pratiques de corruption à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act) de 2010, telles qu'elles peuvent être modifiées, et toute Loi applicable en vigueur, à tout moment, concernant les réglementations en matière d'importation/d'exportation, les taxes et/ou les droits de douane (la « Législation en matière d'importation/d'exportation »).

b. Le Client s'assurera que les produits et tout autre produit ou technologie acquis auprès de MARKEM-IMAJE dans le cadre du Contrat ne seront pas exportés, vendus, détournés, transférés ou autrement mis à disposition de manière qui enfreindrait la Législation en matière d'importation/exportation, que ce soit sous leur forme d'origine ou après avoir été intégré dans d'autres articles.

c. MARKEM-IMAJE s'attend à ce que le Client se conforme à toutes les lois et à tous les règlements pertinents en matière de contrôle des exportations, et MARKEM-IMAJE ne s'engagera pas, directement ou indirectement, dans des affaires avec des parties restreintes ou dans des utilisations finales restreintes. Le Client reconnaît et accepte que MARKEM-IMAJE a décidé de ne pas vendre, fournir, transférer ou exporter directement ou indirectement, ni de soutenir des produits, des logiciels ou des services vers ou dans tout pays faisant l'objet d'un programme de sanctions initié par les États-Unis, l'Union européenne ou la Suisse. En outre, en raison de la situation politique et humanitaire actuelle en Ukraine, ainsi que des risques de réputation et commerciaux associés au commerce avec les régions non contrôlées de l'Ukraine (telles que la Crimée, Sébastopol, Zaporijia, la République populaire de Louhansk-LNR, Kherson, la République populaire de Donetsk-DNR), la Russie, Cuba, l'Iran, la Syrie, le Soudan, la Corée du Nord et l'Afghanistan, MARKEM-IMAJE a décidé de ne pas vendre, exporter ou réexporter, directement ou indirectement (y compris la livraison de pièces de rechange et de consommables) à des clients et utilisateurs situés dans ces pays/régions les produits fournis dans le cadre du présent Contrat, ou pour utilisation; ou de ne pas leur fournir de l'assistance en lien avec ces produits. En ce qui concerne le Myanmar (Birmanie), la vente et l'assistance dans ce pays seront d'abord vérifiées au cas par cas avec MARKEM-IMAJE. La liste des pays/régions peut varier en fonction des événements internationaux et MARKEM-IMAJE mettra à jour cette liste en conséquence. En outre, MARKEM-IMAJE peut, à sa seule discrétion, décider de ne pas vendre ou de ne pas fournir d'assistance pour les Produits aux entités figurant dans les listes des parties soumises à des restrictions. Le Client ne pourra présenter aucune réclamation à l'encontre de MARKEM-IMAJE dans le cas où MARKEM-IMAJE refuserait de vendre ou de fournir une assistance au Client dans l'un de ces pays/l'une de ces régions ou de vendre à l'une de ces entités. Le Client ne vendra, n'exportera ni ne réexportera, directement ou indirectement, aucun des produits fournis dans le cadre du présent Contrat ou en rapport avec celui-ci à l'un des pays/l'une de ces régions énumérés ci-dessus ou en vue d'une utilisation dans l'un de ces pays/l'une de ces régions.

d. Le Client s'engage à faire de son mieux pour veiller à ce que l'objectif visé aux paragraphes (a) à (c) ne soit pas contrecarré par des tiers en aval dans la chaîne commerciale, y compris par d'éventuels revendeurs.

e. Le Client mettra en place et maintiendra un mécanisme de surveillance adéquat pour détecter tout comportement de tiers situés en aval de la chaîne commerciale, y compris d'éventuels revendeurs, qui irait à l'encontre de l'objectif visé aux paragraphes a) à c).

f. Le Client se conformera pleinement à la législation sur la protection et la confidentialité des données dans les juridictions concernées et s'assurera que ses employés, agents et sous-traitants respectent les dispositions de ladite législation.

g. Toute violation des paragraphes (a) à (f) constitue une violation substantielle d'un élément essentiel du présent Contrat, et MARKEM-IMAJE est en droit de rechercher des recours appropriés, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- (i) la résiliation du présent Accord ; et
- (ii) une pénalité égale à la valeur totale du présent Contrat et au prix des marchandises exportées.

h. Le Client doit informer immédiatement MARKEM-IMAJE de tout problème rencontré dans l'application des paragraphes (a) à (f), y compris toute activité pertinente de la part de tiers pouvant contrecarrer l'objectif des paragraphes (a) à (c). Le Client mettra à la disposition de MARKEM-IMAJE les informations concernant le respect des obligations énoncées dans les paragraphes (a) à (f) dans un délai de deux semaines à compter de la simple demande de ces informations.

i. Nonobstant ce qui précède, en cas de violation de la présente Section 15 ou de non-conformité à des réglementations commerciales, des sanctions ou des Lois sur le contrôle des exportations applicables, le Client assumera l'entière responsabilité et sera tenu d'indemniser et de dégager MARKEM-IMAJE de toute responsabilité en cas d'amendes, de pénalités, de dommages et intérêts, d'honoraires d'avocats, de frais de justice et de toute autre dépense encourue du fait du non-respect par le Client de ses obligations.

j. Le Client s'engage à indemniser, à défendre et à dégager de toute responsabilité MARKEM-IMAJE, ses dirigeants, administrateurs, employés et agents contre toute réclamation, toute responsabilité, toute amende, tout dommage, toute perte ou toute dépense (y compris les honoraires raisonnables d'avocat et les frais de justice) découlant de la violation par le Client de la conformité commerciale, des sanctions ou de la loi sur le contrôle des exportations ou s'y rapportant.

16: Attribution

Le Client ne peut pas céder le Contrat sans l'autorisation écrite préalable d'un responsable autorisé de MARKEM-IMAJE. Ladite autorisation peut être refusée pour quelque raison que ce soit.

17: Langue

Le présent Contrat est rédigé en anglais et dans la langue locale du pays dans lequel se trouve le siège social du MARKEM-IMAJE, la langue officielle locale prévalant sur l'anglais en cas de litige.

18: Divers

Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord conclu entre les parties en ce qui concerne l'objet du présent Contrat et remplace tous les accords ou ententes antérieurs, qu'ils soient écrits ou oraux, le cas échéant. Aucune tentative de modification, d'amendement ou de résiliation de l'une des dispositions du présent Contrat ne sera contraignante, sauf si elle est rédigée par écrit et signée par les deux parties.

MARKEM-IMAJE se réserve le droit de sous-traiter certains services spécifiés dans le présent Accord à toute entreprise de son choix.

Toute notification requise en vertu des présentes conditions est réputée donnée trois jours après son envoi par courrier certifié ou recommandé, port payé, ou un jour après son envoi par un service de messagerie de nuit internationalement reconnu, dans les deux cas, correctement adressé à la partie destinataire.

19: Droit applicable et règlement des litiges

Le présent Contrat et toutes les réclamations découlant de la relation entre MARKEM-IMAJE et le Client seront interprétés, régis et mis en œuvre par les lois du pays et de l'État de MARKEM-IMAJE ; sans tenir compte des principes de conflit de lois et à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Les parties conviennent que tous les litiges entre MARKEM-IMAJE et le Client qui pourraient découler de l'Accord ou de toute transaction entre eux, ou y être lié, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du pays et de l'État de MARKEM-IMAJE et chacune d'entre elles consent par la présente à la compétence de ces tribunaux.